



Public

Toute personne de l'entreprise, utilisatrice de grues de chargement montées sur véhicules porteurs ou sur remorques, apte médicalement et non débutant, amenée à conduire ce type d'engins
La formation peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment).



Pré-requis

- ⊕ Aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail
- ⊕ Bonne compréhension de la langue française
- ⊕ Maîtrise de la conduite de l'engin de la catégorie

Pré-requis Entreprise

Matériel mis à disposition par l'entreprise pour le CER 92

- ⊕ Une salle permettant les projections
- ⊕ Appareil correspondant à la catégorie concernée conforme à l'annexe 4 de la recommandation voir R 482
- ⊕ Diverses charges
- ⊕ Équipements de Protection individuelle :
 - Pour la partie pratique, les participants devront être équipés de chaussures de sécurité ou bottes de sécurité, d'un vêtement haute visibilité (type gilet jaune), d'un casque
 - Gants de manutention
- ⊕ Déclaration de conformité CE pour chaque appareil utilisé (ou présence du logo CE sur la plaque constructeur).
- ⊕ Rapport de vérification générale périodique (VGP) de moins de 6 mois sans anomalie concernant la sécurité, pour les engins de levage, ou de moins de 12 mois pour les machines mobiles d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol à conducteur porté et machines à battre les palplanches, sans anomalie concernant la sécurité, pour chaque engin utilisé
- ⊕ Notice d'utilisation en français pour chaque engin utilisé

Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail (contact@cer92.asso.fr) – réponse sous 48 heures
- ⊕ Présentiel
- ⊕ Pièce d'identité des participants



Durée

Formation initiale 2 jours (hors test) :
1 jour pour la théorie, et 1 jour pour la pratique (1 à 2 heures par personne).

catégories concernées et le nombre de participants).

Formation recyclage 1 jour (hors test) :
0,5 jour pour la théorie, et 0,5 jour par catégorie pour la pratique (durée aménageable selon les

Test 1 jour (initial ou recyclage) :
Epreuve théorique : 1 heure
Epreuve pratique : 1 heure à 2 heures/ pers



Lieu

Entreprise ou plateforme technique



Accessibilité

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



Objectifs

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite et cela en toute sécurité



Animation

Formateur en Prévention Sécurité et Testeur certifié

FORMATION PROFESSIONNELLE

4 avenue Laurent Cély – 92 600 Asnières – Tél 01 40 86 45 80 – contact@cer92.asso.fr – www.cer92.asso.fr

Association de Formation déclarée loi 1901 – N° d'existence 11920013592 – NAF 8559 A – SIRET 785 283 110 00068 – N°TVA intracommunautaire FR60 785 283 110

MAJ au 28/06/21



Méthode pédagogique

Apports théoriques avec utilisation de supports pédagogiques projetés
Exercices pratiques et mises en situations à partir de cas rencontrés par les stagiaires
Remise d'un support de formation



Modalité d'évaluation

Tests théoriques et pratique



Sanction

Attestation de compétences – CACES



Législation

Article R.4323-55 du Code du Travail, Article 1 de l'arrêté du 2 décembre 1998



Tarif(s)

INTER : 920€ HT - INTRA : voir devis

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non



Contenu

Connaissances générales.

Dispositions réglementaires

Principaux types d'Engins de chantier et catégorie de CACES : changements de réglementation.

Technologie des engins de chantiers

Notions élémentaires de physique, stabilité.

Risques liés à l'utilisation.

Prise de poste, vérifications d'usage.

Modalités d'exploitation.

Règles de levage

Règles de circulation

Conduite et manœuvres : prise de poste / positionnement / déplacements etc....

Fin de poste, opérations d'entretien quotidien,
Maintenance. Vérifications

TESTS Théorique et pratique